Témoignage du peuple suisse à son armée

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **69 (1940)**

Heft 14

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Témoignage du peuple suisse à son armée

L'exemple de Zurich a été suivi par Bâle dont la population a témoigné le même enthousiasme pour la ravissante plaquette du soldat qui remporta un tel succès que les petits vendeurs furent littéralement assiégés. La ville des bords du Rhin peut être fière d'un résultat encore jamais atteint par la vente de 45 000 plaquettes. En effet, chacun veut épingler à son habit l'insigne d'argent représentant une tête de soldat. N'est-ce pas là la meilleure réclame ?

Nombreuses nous parviennent les demandes concernant la vente de cette plaquette dans les autres cantons. Patience, chaque partie de la Suisse a ses jours fixés d'avance pour cette action nationale. Les comités chargés de la vente recevront à temps toutes instructions utiles. Un seul mot d'ordre : A chacun sa plaquette du soldat !

La vente de la carte historique « La Suisse en armes » remporte également un grand succès. Pourquoi ? Parce que le lecteur y trouve le véritable et sain esprit suisse, la volonté inébranlable de se défendre, et parce que celui qui étudie cette carte éprouve un sentiment de légitime orgueil, orgueil d'être Suisse, d'être corps et âme un citoyen du peuple suisse qui a conquis son indépendance et sa liberté dans de durs et rudes combats. Bientôt, on va célébrer le 650me anniversaire de cette indépendance.

La carte historique contient les éléments principaux des garanties stipulant les droits de l'homme libre et la dignité humaine qui doivent être nos guides.

Extrait du pacte de 1291 : « Que chacun sache donc que les hommes de la vallée d'Uri, la communauté de Schwytz et celle des hommes de Nidwald se sont engagés, sous serment pris en toute bonne foi, à se soutenir les uns les autres. »

Extrait du Convenant de Sempach de 1393 : « Puisque le Dieu Tout-Puissant a déclaré les églises ses demeures, notre volonté est qu'aucun des nôtres n'ose ou ne veuille forcer ou piller, ou dévaster, ou incendier un couvent, une église ou une chapelle. »

Extrait du Défensional fédéral de 1668 : « Le conseil de guerre doit diriger toutes les opérations et les luttes aussi bien pour chercher à attaquer l'ennemi qu'à le battre et à le poursuivre jusque dans son propre pays. »

Extrait du règlement militaire de 1817 : « Selon une obligation devenue héréditaire, tout Suisse apte à porter les armes doit être soldat. Il est astreint au service militaire pour défendre la patrie. »

Extrait de la Constitution fédérale de 1874 : « Tout Suisse est tenu au service militaire. »

De 1291 jusqu'à nos jours, les Confédérés se sont donné librement ces lois et les ont observées durant des siècles avec une ferme décision et une volonté inébranlable. Aujourd'hui encore, animé des mêmes sentiments, le peuple suisse, prêt au sacrifice et au renoncement selon la tradition ancestrale, marche dans cette même voie. Il sait quel est son devoir : il doit à ses aïeux comme à la jeunesse de leur conserver une Suisse libre et indépendante.

La carte « La Suisse en armes » leur montre clairement le chemin à suivre. C'est pourquoi, un seul mot d'ordre : « Chaque citoyen suisse doit avoir une carte historique ! » Verser les contributions volontaires pour le Noël du soldat au compte de chèques de la carte historique III/7017.